

UNIVERSITE NANCY 2

Diplôme supérieur d'études françaises (3^{ème} degré)

Le Président de l'Université Nancy 2

*Vu la lettre de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale en date du 24 juin 1955 ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 1961 portant création d'examens réservés aux étudiants étrangers ;
Vu la délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 23 février 1962 ;
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 d'Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret du 23 décembre 1970 portant érection de l'Université de Nancy 2 en Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
Vu le procès-verbal établi par le Président du jury des examens réservés aux étudiants étrangers
(session de novembre 2007)*

*Constate que **M. Hugo NIGRO MAZZILLI** né à **Sao Paulo (Brésil)**, le **11 mai 1950***

*a rempli les conditions exigées par les règlements, le déclare digne du **Diplôme supérieur d'études françaises (3^o degré)**
avec mention **BIEN** et lui délivre le présent diplôme.*

Fait à Nancy, le 13 juin 2008

Signature du titulaire

Hugo Nigro Mazzilli

Le Président du jury

M.P.L.



Le Président de l'Université

François Le Poulthier

François LE POULTIER